

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 184 Freitag, 22.09.2006 124. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Dédé Carrupt Sàrl, 1955 Chamoson**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: Est également déposé : la décision de l'administration de la faillite de ne pas contester les revendications de biens. Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la masse en faillite de ne pas contester la revendication des biens  
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant les revendications des biens au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.

Office des faillites du district de Conthey  
1963 Vétroz

(00190259)